

La marine française dans les crises méditerranéennes (1848-1870) : un élément clef d'une politique d'ingérence et de médiation

PATRICK LOUVIER
UNIVERSITE DE MONTPELLIER 3

On a longtemps présenté le long XIX^e siècle européen (1815-1914) comme un âge de paix générale, troublé par des tensions régionales et des conflits limités, dont la guerre franco-allemande de 1870-1871 est la crise la plus grave et la plus lourde de conséquences. Cette perspective globale n'est certes pas inexacte. Si l'on considère les années 1792-1815 et le premier XX^e siècle (1914-1945), le XIX^e siècle paraît bien être, en effet, un âge de retenue diplomatique et militaire. La concertation régulière des grandes puissances européennes, leur prudence et leur recherche du compromis préviennent alors efficacement l'extension des conflits. Ni les crises grecque et belge (1820-1830), ni l'unification italienne (1845-1870) ni même la question d'Orient et ses extensions balkaniques (1830-1913) ne détruisent ce concert. Pour autant, cette paix « générale » est régulièrement troublée par des crises régionales de basse et de haute intensité, particulièrement nombreuses en Europe méditerranéenne où les effets contraires de l'autoritarisme, du sous-développement et du nationalisme se conjuguent.

Manifestes, dès les années 1820, dans les péninsules ibérique et italienne, les aspirations libérales et nationales y sont exacerbées, au milieu du siècle, par des aspirations démocratiques, qui ne parviennent pas à s'exprimer pacifiquement. Le 13 avril 1848, les projets sécessionnistes siciliens entraînent la déchéance des Bourbons qui, reprenant l'offensive en septembre 1848, écrasent toute opposition au printemps 1849. En Vénétie, dans le Milanais comme en Italie Centrale, les mouvements démocratiques et anti-autrichiens de 1848, sont défaits l'année suivante par les forces autrichiennes. La victoire des Habsbourg est toutefois provisoire. Champion de la cause unitaire, le Piémont, battu en 1848-1849, dispose d'intelligences et de complicités dans tous les États péninsulaires qui facilitent, en 1860, l'annexion partielle de l'Italie Centrale, au lendemain des victoires françaises de 1859, puis l'intégration du royaume des Deux-Siciles, dont l'administration et les forces armées se désagrègent sous les coups des Garibaldiens et de leurs partisans. En Méditerranée orientale, de meurtrières résistances et violences de masse entravent les entreprises réformatrices et pro-libérales dont les Puissances occidentales attendaient la « régénération » des sociétés et des économies. Après la guerre de Crimée (1854-1856), l'instabilité politique de la Grèce, où les insurrections et le brigandage sont endémiques, ruine définitivement le crédit du roi Othon I^{er}, contraint à l'exil en 1863. Dans l'Empire ottoman, les luttes agraires et de

solides traditions autonomistes attisent en 1860 le massacre des chrétiens arabes de Damas et de la Montagne libanaise, et concourent en Crète au soulèvement de la majorité chrétienne en 1866 dont vient à bout la Porte en 1868.

Face à cette instabilité méditerranéenne, la Seconde République (1848-1852) et le Second Empire (1852-1870) suivent une politique assez proche qui privilégie l'apaisement des tensions par des solutions politiques négociées. Les Puissances, avance Paris, doivent prendre en compte le sentiment national en Italie, soutenir la réforme des États sous-développés et promouvoir des régimes d'autonomie dans les périphéries les plus turbulentes. Teintée de libéralisme en Sicile, de philanthropie pro-chrétienne au Levant et de philhellénisme en Crète, la politique méditerranéenne de la France répond aussi à des ambitions nationales stratégiques. Avant 1860, il s'agit de bâtir un ensemble italien, fédéral de préférence, préservé de toute influence autrichienne, et de prévenir en Sicile les entreprises supposées du Royaume-Uni. Quand l'unification italienne se précipite en 1859-1860, le gouvernement impérial suit de près et sans aucune joie l'agonie du royaume des Deux-Siciles absorbé par le Piémont, et n'entend pas voir disparaître l'État romain, auquel l'opinion catholique est farouchement attachée. Dans l'Empire ottoman, la France entend accentuer son influence politique et commerciale en s'appuyant résolument sur sa clientèle catholique levantine. Une politique ambitieuse et intéressée qu'il faut mener avec prudence dans une Méditerranée multipolaire en évitant l'isolement, dont la crise de 1840 avait montré le danger.

Dans la mise en œuvre de cette diplomatie progressiste, mais opportuniste, tactiquement manœuvrière voire retorse, l'outil naval assume une place de premier plan, tant en amont qu'en aval des tensions. Par sa rapidité d'action et ses moyens d'évacuation, la Marine est au cœur des drames humanitaires. Durant le Printemps des Peuples, les croiseurs français (et britanniques) accueillent puis évacuent en lieu sûr (Corfou, Malte, Marseille) tous ceux que menacent la prison ou le poteau d'exécution : les volontaires polonais et français servant la cause sicilienne comme les officiers mutins espagnols, les démocrates républicains vénitiens comme les notables modérés siciliens. Durant l'été 1860, les missions de démonstration, d'interposition et d'évacuation menées sur les côtes syro-libanaises reproduisent des opérations humanitaires conduites au Levant en 1841, comme en 1845. En 1867 et 1868, la marine impériale assure l'évacuation en Grèce de milliers de Crétois qui fuient les zones de combat avant de les rapatrier en 1869. Ces actions ne forment toutefois que la partie émergée des entreprises de sortie de crise et d'apaisement où les marins français concourent à la rédaction des trêves et des armistices, délimitent les zones neutralisées, conseillent les belligérants, participent aux négociations, préparent les redditions. Cette tradition diplomatique, généralement menée avec les diplomates de métier, est particulièrement sensible dans les affaires du Royaume de Naples en 1848-1849 puis en 1860. Résigné en septembre 1860 à voir disparaître le royaume des Deux-Siciles, Napoléon III ne croit pas toutefois devoir reconnaître l'intervention militaire sarde en Italie centrale et méridionale, dont les premières victimes sont les troupes pontificales. Le blocus sarde de Gaète amène, le 17 octobre, le déploiement devant la citadelle napolitaine d'une petite escadre menée par le vice-amiral (VA) Le Barbier de Tinan dont les instructions sont d'empêcher le blocus étroit de la citadelle et toute offensive navale contre Gaète. Dans l'esprit de Napoléon III et de son ministre des Affaires étrangères, Edouard Thouvenel, il s'agit de gagner du temps et de ménager une sortie honorable au monarque Bourbon dont

on espère qu'il saura écouter les conseils du chef de l'escadre de la Méditerranée et profiter de cette protection navale pour négocier avec les Piémontais.

Les travaux menés en France sur la participation navale aux sorties de crise internationale ou régionale ont privilégié la période contemporaine, tout particulièrement le second XX^e siècle, la Marine jouant un rôle tout particulier dans les conflits coloniaux (1945-1962) et la politique ultra-marine de la France après les indépendances dans les eaux africaines, indiennes et proche-orientales¹. Sur le XIX^e siècle méditerranéen, le bilan est plus maigre. S'appuyant sur le fonds BB4 (« Campagnes navales »), l'historien Ferdinand Boyer mit en lumière le travail politique du vice-amiral (VA) Baudin dans les questions romaine et sicilienne en 1848-1849², mais sans faire école toutefois, l'histoire diplomatique de la Seconde République et du Second Empire s'appuyant rarement sur les fonds navals, voire jamais³. Les ouvrages d'histoire navale qui envisagent les années 1840-1870 n'ignorent pas certes pas la *gunboat diplomacy*, mais privilégient ses formes coercitives (représailles, blocus) au détriment du travail proprement politique ou diplomatique des marins, soit direct soit auxiliaire⁴. C'est à cette approche que sera consacrée cette étude qui suivra le rôle de la Marine de la Seconde République et du Second Empire dans les entreprises d'apaisement des tensions en Méditerranée⁵.

¹ Jean-Marc Balancier, *La diplomatie navale française en Océan indien 1967-1992, Vingt-cinq ans d'utilisation de la Marine nationale comme outil de politique étrangère*, 2 t., Thèse de sciences politiques, sous la direction du Professeur Philippe Chapal, Université Pierre-Mendès France UER Faculté de Droit, 11 juin 1992 ; Bernard Estival, *Les canonnières de Chine 1900-1945*, Marines éditions, 1994 ; A. [?] Rieunier, *La Marine française en Extrême-Orient*, Mémoire de maîtrise, Université de Paris-I, 1997 ; Hervé Barbier, *Les Canonnières françaises du Yang-Tsé. De Shangai à Chongqing (1900-1941)*, Les Indes Savantes, 2004 ; *idem*, *La Division navale d'Extrême-Orient*, Thèse, Université de Nantes, 2006 ; Mathieu Le Hunsec, *La Marine française en Afrique depuis les Indépendances*, Service historique de la Défense, 2011.

² Ferdinand Boyer, « La Marine de la Seconde République et la révolution sicilienne de février à juillet 1848 », *Études d'histoire moderne et contemporaine*, t. II, 1948-1949, p. 184-203 ; *idem*, « Pie IX à Gaète et l'amiral Baudin », *Rassegna Storica del Risorgimento*, Anno XLIII, fasc. II, avril-juin 1956, p. 244-251.

³ À titre d'exemple : Nicolas Jolicoeur, « La politique étrangère de la France au début de la monarchie de Juillet : de la non-intervention à la contre-intervention (1830-1832) », *Revue d'histoire diplomatique*, 122, 2008, p. 11-30.

⁴ Michèle Battesti, *La Marine de Napoléon III*, 2 tomes, Vincennes, Service historique de la marine, 1997 ; Louis Caubet, « La Marine au Levant 1832-1914 », *Comité de documentation historique de la Marine, Communications 1986-1987 et 1987-1988*, Vincennes, 1989, p. 79-94 ; Pierre-Henri Roux, *Le rôle de la marine française dans la crise franco-égyptienne de 1839-1840*, Manuscrit des archives de la Marine, Vincennes, 1962 ; Claude-Youenn Roussel et Claude Forrer, *Alertes au Proche-Orient. La frégate l'Aigrette (1775-1776)*, Keltia Graphic, 2009 ; Etienne Taillemite, « La Marine française en Méditerranée orientale », *Académie de Marine. Communications et Mémoires*, Année académique 1995-1996, n° 3, p. 12-18.

⁵ Cette communication reprend, sous une forme synthétique, la matière de précédents travaux sur la diplomatie navale et les ingérences humanitaires : P. Louvier « Un amiral face à la politique méditerranéenne de Napoléon III, le vice-amiral Le Barbier de Tinan, commandant en chef de l'escadre d'évolutions (février 1860-février 1862) », *Revue d'Histoire Maritime*, 12, 2010, p. 219-249 ; *idem*, « Les puissances navales européennes et la crise crétoise de 1866-1869 », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 2010, p. 319-341 ; La Marine française dans les opérations de sortie de crise et de

La Marine française en Méditerranée : quels moyens, quelles pratiques et quels atouts diplomatiques ?

Outre les stationnaires attachés aux théâtres portuaires et maritimes les plus sensibles, tels le Bosphore et le détroit de Gibraltar, la France maintient en Méditerranée deux forces permanentes : l'escadre d'évolutions et la station du Levant. Établie en 1834, l'escadre d'évolutions, dont la base est Toulon, aligne, avant 1860, entre huit et dix vaisseaux de ligne, initialement à voiles puis à propulsion mixte au milieu du siècle, auxquels se substituent des navires cuirassés au cours des années 1860. À l'est des îles Ioniennes et de la Libye, la station du Levant, une division autonome, comporte entre quatre et six petites unités (bricks, corvettes) placées sous le commandement d'une frégate, généralement ancienne. Sans base nationale locale, la station du Levant emploie le port du Pirée comme centre d'approvisionnement et de charbonnage. En temps de crise régionale et internationale, ces moyens sont étoffés par le déploiement de divisions navales et de navires « en mission particulière » qui reçoivent une mission et un théâtre distincts. Une division est ainsi maintenue dans le détroit de Gibraltar jusqu'à la fin de la guerre de Tétouan opposant l'Espagne au Maroc en 1859, avant de revenir sur Toulon en mars 1860⁶. Au mois de juillet suivant, l'Empereur confie la surveillance des côtes du Liban et de la Syrie aux vaisseaux *Redoutable* et *Donawerth*, que mène le contre-amiral (CA) Pierre-Paul Jehenne (1799-1863), et déploie au nord de la mer Egée la division navale du Levant, pour y prévenir des violences anti-chrétiennes. Après le rappel de l'amiral Jehenne en novembre 1860, une petite division navale (*Mogador*, *Colbert*, *Eclairer*), placée sous le commandement du capitaine de vaisseau (CV) de La Grandière, est maintenue sur les côtes syro-libanaises pour y épauler le corps expéditionnaire français. Incorporée à l'escadre après le retrait de la brigade d'Hautpoul, cette division est reconstituée, le 24 octobre 1861, pour conserver dans ces parages une présence conséquente⁷.

Ces forces permanentes et provisoires constituent un bel outil de présence et d'action, d'autant plus efficace que la généralisation de la vapeur, menée à terme en 1858, les progrès de l'artillerie navale à grande portée et l'amélioration des moyens militaires embarqués renforcent la crédibilité de la diplomatie navale, la *gunboat diplomacy* au sens large. En immobilisant durant quatre mois dans le port de Naples cinq vaisseaux, dont le seul trois-ponts de la flotte, Napoléon III envoie en 1860 un signal limpide aux diplomates sardes et britanniques qui font entendre raison à Garibaldi sur les questions romaine et vénitienne. Ces conditions tactiques et stratégiques favorables bénéficient également du déclin des moyens défensifs de la plupart des États méditerranéens qui, tels le royaume de Naples et la Tunisie, ne modernisent pas ou guère leurs défenses littorales et souffrent d'une instabilité chronique.

rétablissement de la paix en Méditerranée (1848-1870) », Antoine Coppolani – Charles-Philippe David – Jean-François Thomas (sous la dir. de), *La Fabrique de la Paix, Acteurs, processus, mémoires*, Presses Universitaires de Laval, 2015, p. 177-186.

⁶ Service Historique de la Défense, Marine, Vincennes (par la suite SHD-M-V) BB 4/783, VA Le Barbier de Tinan au ministre de la Marine, 20 mars 1860.

⁷ SHD-M-V, BB 4/782, Ministère de la Marine au CV de La Grandière, 11 octobre 1860 ; SHD-M-V, BB 4/791, CV de La Grandière au ministre de la Marine, 8 novembre 1860 ; *ibid.*, Du même au même, 27 mai 1861 ; *ibid.*, Du même au même, 24 octobre 1861.

Les officiers supérieurs et généraux de la Marine : une solide expérience des affaires méditerranéennes...

Comme le bassin méditerranéen est, durant les *French Wars* puis au premier XIX^e siècle, le premier théâtre des entreprises impériales et navales, les chefs d'escadre et de divisions comme leurs subordonnés ont souvent et longtemps servi dans ce théâtre. L'amiral Charles Baudin (1784-1854), qui reçoit le commandement de l'escadre en mars 1848, a croisé le long des côtes provençales entre 1812 et 1814, retourne en Méditerranée comme capitaine de vaisseau au début de la monarchie de Juillet avant de diriger la base de Toulon de 1841 à 1847. Ses adjoints et ses successeurs sont également de solides praticiens des affaires méditerranéennes. Né en 1803, le VA Le Barbier de Tinan a participé, comme les amiraux de sa génération, au relèvement colonial et naval de la France post-napoléonienne. Il sert à deux reprises dans « *les mers de l'Inde* », croise aux Antilles (1821-1822 ; 1831-1833) et dans l'Atlantique Sud (1826-1828 ; 1849-1851). De Tinan navigue également en Méditerranée : trois détachements dans les eaux ibériques (1823-1824 ; 1836-1837 ; 1840-1842), deux commandements sur les « *côtes d'Alger* » (*Albatros*, *Diadème*) et trois affectations au Levant dans sa jeunesse (1824-1826), avant de succéder, en 1853, au contre-amiral Romain-Desfossés à la tête de la station du Levant, poste difficile car riche en embarras diplomatiques. Promu vice-amiral en 1855, le Barbier de Tinan retourne au Conseil d'Amirauté en 1855 où il siège cinq années avant sa nomination à la tête de l'escadre, qui est le couronnement de sa carrière.

...certes clivée par les ethnotypes et le patriotisme...

Durant leurs affectations en Méditerranée, ces officiers supérieurs et généraux ont rencontré des dizaines de fournisseurs, de notables et de gouverneurs levantins, maghrébins, italiens et espagnols. Inévitablement, ces entretiens ont perpétué des poncifs en circulation dans la Marine depuis l'ère moderne. Avant les massacres de 1860 qui adoucissent leurs traits, la servilité et le goût de l'intrigue défigurent les portraits des Arabes chrétiens que brossent les officiers de la Station du Levant. En août-septembre 1860, les rapports navals stigmatisent la trahison de la marine des Deux-Siciles. Le départ du roi François II vers la rade de Gaète, que ses forces navales refusent de rallier, le 6 septembre 1860, suscite ainsi cette philippique du VA Le Barbier de Tinan : « Ce corps qui s'est couvert d'une honte ineffaçable en donnant le premier l'exemple de la désertion, a fini cette guerre comme il l'avait commencé, par l'oubli de tout sentiment du devoir et de l'honneur⁸ ». Pour courte qu'elle soit, cette thèse de la trahison navale napolitaine entoure non seulement d'un halo dramatique la chute d'un régime policier à l'agonie, mais reproduit sans surprise les propos les plus habituels sur la légèreté méridionale et la servilité des Napolitains. La rivalité géopolitique avec l'Autriche et le Royaume-Uni nourrit également des schémas explicatifs convenus quand la France est engagée dans les affaires italiennes, égyptiennes et ottomanes. En 1860, l'hostilité bien connue de l'opinion anglaise au royaume des Deux-Siciles alimente au sein de l'escadre les accusations d'ingérence britannique pro-garibaldienne. Le commandant du *Prony* rapporte avec aigreur les motivations (pseudo-) humanitaires que le

⁸SHD-M-V, BB 4/784, VA Le Barbier de Tinan au Ministre de la Marine, 8 septembre 1860.

CA Mundy avance pour arrêter le bombardement de Palerme en mai 1860. En janvier 1861, le commandant du *Solon* dénonce la complicité britannique lors du débarquement des Mille à Marsala reprenant ici l'accusation d'ingérence active portée par le gouvernement napoléonien au printemps 1860. Douze années auparavant, les marins de la toute nouvelle Deuxième République stationnant dans l'Adriatique avaient oscillé entre les rumeurs anglophobes puis austropobes. Ces préjugés et ces passions patriotiques suscitent inévitablement ce que l'on peut qualifier de « rêveries » géopolitiques, généralement hostiles à l'Autriche comme au Royaume-Uni, et nourrissent des projets de réorganisation régionale. Frappés au Liban comme en Égypte par la diffusion rapide du français qui supplante l'italien au sein des populations chrétiennes, les marins du Second Empire exaltent le travail mené par des missionnaires nationaux qui assurent lentement le relèvement moral des Maronites⁹. Au lendemain des massacres de 1860, les CV La Roncière Le Noury et de La Grandière comme leur chef, l'amiral de Tinan, louent ainsi la fermeté d'un de ces Français de cœur, Bey Karam, « homme honnête, vrai, énergique, intelligent ¹⁰ », qualités que les Européens du XIX^e siècle considèrent comme leur apanage moral. Pour ces raisons, certains officiers évoquent favorablement la construction d'un État maronite, première étape de la métamorphose de l'Asie ottomane en Asie chrétienne¹¹. « Mieux vaut qu'elle [la France] y fonde largement son influence militaire à côté de son influence morale », suggère Le Barbier de Tinan, que navre la précarité des Maronites. « Si nous voulons prévenir ces malheurs, appuyons donc ceux des chrétiens qui peuvent lutter de force matérielle contre les musulmans »¹².

Nullement pétrifiés par ailleurs, ces ethnotypes comme les passions héritées des guerres passées n'enferment pas les marins dans une « vision du monde » toute soupçonneuse et close. Issus de la bourgeoisie pour la plupart, socialement conservateurs et donc hostiles aux démocrates révolutionnaires, les officiers généraux et supérieurs de la Seconde République et du Second Empire sont tout à la fois très attachés à la grandeur de la France comme à la réalisation des aspirations réformistes de leur temps. Favorables aux idées libérales et nationales, ils n'en sont pas moins conscients des risques mortels que font courir ces aspirations à des États sous ou mal-développés. Les marins des années 1860 et 1870 tiennent ainsi sur le monde ottoman des *tanzîmât* des propos lucides, mais teintés de sympathie pour une cause centralisatrice et progressiste dont ils apprécient l'ambition. Ardents patriotes, les officiers de Marine sont également conscients de la proximité éthique, économique et politique de la France et du Royaume-Uni, qui sont tout autant partenaires que rivaux en Méditerranée occidentale et centrale. Cette convergence politique finit généralement par éteindre les rumeurs anglophobes. Loin de reprendre les propos (convenus) de ses subordonnés sur la fourberie anglaise, de Tinan loue avec raison en 1860 la prudence de Mundy dans les affaires du royaume de Naples où l'Angleterre demeure attachée, comme la France, à

⁹ VA Le Barbier de Tinan au ministre de la Marine, 10 juillet 1861, dans C. de la Rochemonteix, *Le Liban et l'expédition française de Syrie (1860-1861). Documents inédits du général A. Ducrot*, Paris, A. Picard, 1921, p. 305.

¹⁰ SHD-M-V, 17 GG 2/1, Capitaine de vaisseau de La Roncière le Noury, Été 1861.

¹¹ SHD-M-V, BB 4/791, Capitaine de vaisseau de La Grandière, *Mémoires sur la Syrie*, 23 janvier 1861 ; VA Le Barbier de Tinan au ministre de la Marine, 30 juin 1861, dans C. de la Rochemonteix, *op. cit.*, p. 291-292.

¹² VA Le Barbier de Tinan au ministre de la Marine, 30 juin 1861, dans C. de la Rochemonteix, *op. cit.*, p. 293.

une neutralité globale, tout en demeurant prête à tout moment à mettre à l'abri Garibaldi et ses principaux lieutenants.

...mais fluide et nuancée

Si leurs propos, comme ceux des autres élites politico-militaires, sont parcourus de contradictions et de clivages, les marins jugent somme toute sereinement les affaires méditerranéennes et portent généralement un regard nuancé sur les dossiers méditerranéens les plus délicats, tels que l'intégrité de l'Empire ottoman et les questions romaine ou sicilienne. Commentant l'effondrement du royaume de Naples sous les coups des Mille, les rapports navals exposent les causes profondes de cet étonnante déroute : un monarque de 26 ans, couronné l'année précédente, « sans expérience des hommes ni des affaires », mal conseillé et qui, trop tardivement, met en œuvre des réformes pour juguler une insurrection, que son armée, mal commandée, ne parvient pas à étouffer¹³. Sans lui manifester la moindre sympathie, l'amiral Le Barbier de Tinan reconnaît également à Garibaldi l'audace et le coup d'œil d'un authentique chef de guerre, qui sait choisir et fortifier ses positions et les points de débarquement de ses partisans¹⁴. Commentant l'avancée victorieuse des Garibaldiens, le chef de l'escadre d'évolutions, qui est de tout cœur pro-Bourbon, admet néanmoins la nécessité d'un ordre piémontais dans le royaume des Deux-Siciles dont le gouvernement est abandonné par la plupart de ses cadres militaires et navals.

Une relative liberté de manœuvre servie par de solides moyens d'informations

Cette vision équilibrée du monde méditerranéen permet donc aux chefs navals de jouir d'une assez large liberté d'action, les instructions des ministres des Affaires étrangères, relayées par leurs collègues de la rue Royale, formant un canevas ou une ligne politique générale. Une certaine liberté d'action et d'initiative donc, que justifie la segmentation des communications postales, télégraphiques et maritimes, très nette avant 1870, comme l'instabilité ministérielle sous la République et le début du Second Empire. Pour autant, un commandant expérimenté peut suivre les aléas de la politique méditerranéenne française soit en détachant à Paris son chef d'état major, tel le CV Maissin l'homme de confiance du VA Baudin, soit en consultant les agents diplomatiques et consulaires, mais également les représentants des communautés ecclésiastiques catholiques, et tous ceux qui, « minoritaires » et notables autochtones, voient dans la France leur protectrice. Les rapports des croiseurs et des stationnaires comme les informations échangées avec les officiers étrangers, particulièrement britanniques, autrichiens, turcs et sardes, complètent le tableau que le chef d'escadre peut se faire de la situation politique locale, régionale et internationale. De cette manne de nouvelles, ces vieux praticiens des affaires méditerranéennes tirent généralement assez d'indices pour conseiller leur ministre et sentir l'erreur à réparer ou la faute à éviter. Le VA Baudin se montre ainsi en 1848 un fin conseiller sur les questions romaine et sicilienne. Rares sont les bévues aussi lourdes celles commises par le VA Le Barbier de Tinan qui, pour éviter d'exposer la citadelle de Gaète aux feux de l'artillerie de siège piémontaise,

¹³ SHD-M-V, BB 4/784, Du même au même, 14 août 1860.

¹⁴ *Ibid.*, Du même au même, 31 juillet 1860.

entoure ce réduit légitimiste napolitain d'une zone neutralisée, en menaçant d'engager le combat si les unités sardes venaient à croiser au nord du Garigliano. Furieux de cette posture qui mécontente les Britanniques comme les Piémontais, le ministre des Affaires étrangères, Édouard Thouvenel, blâme le chef d'escadre, impose une stricte neutralité à ses bâtiments avant de les rappeler, le 19 janvier 1861.

La Marine face aux crises méditerranéennes : quand et comment intervenir ?

La gestion des crises politiques, ethno-confessionnelles ou sociales dans l'espace méditerranéen est, au milieu du XIX^e siècle, une affaire de mesure, de temps et de moyens.

Quand déclencher et suspendre une intervention navale ?

Loin d'être automatique, le déclenchement d'une intervention navale (amicale ou non) dépend de plusieurs paramètres dont la décision repose entre les mains des chefs d'escadre, mais également celles des ministres de la Marine et des Affaires étrangères. L'annonce ou l'imminent déclenchement d'une crise humanitaire forment les premiers motifs d'une intervention. Sur ce point, l'action « d'humanité » de la Marine s'appuie sur une pratique assez ancienne et quasi coutumière. L'ampleur de ces missions et surtout leur ampleur – embarquement des réfugiés, débarquement de secours médicaux, croisière d'intimidation, interposition active, ultimatum – tiennent compte, en second lieu, du degré de confiance que les autorités locales et les gouvernements inspirent aux marins comme aux diplomates. Inévitablement, les sympathies politiques et dynastiques comme la capacité des États méditerranéens à résister à la *gunboat diplomacy* pèsent dans la décision. Sans autre protectrice que la lointaine Russie, largement écartée des affaires méditerranéennes après 1854, le royaume des Deux-Siciles souffre d'une telle réputation d'arbitraire en Europe occidentale que sa contre-offensive en Sicile est arrêtée, fort opportunément, par un ultimatum des chefs d'escadre français et britannique franco-britannique le 11 septembre 1848, immédiatement approuvé par leurs ministères de tutelle. Envers l'Empire ottoman que la France a soutenu en 1854 et dont elle a facilité l'admission au sein du concert des nations au congrès de Paris 1856, l'ingérence navale ne peut être automatique et dépend des circonstances locales. En 1860, l'apathie turque durant les massacres de Damas et d'Alep entraîne le détachement d'un navire à Djounié pour y prendre le patriarche maronite et les jésuites du collège d'Antoura, tandis que la frégate *Zénobie* est déployée à Beyrouth où parvient, à la mi-juillet, l'amiral Jehenne. Revenant le 24 juin devant Saïda, que menacent les Druzes, la *Sentinelle* arme en guerre trois embarcations dont les équipages, surarmés, doivent, si besoin, prendre le contrôle du caravansérail où se sont réfugiés 2 000 fugitifs. De telles mesures sont toutefois jugées inutiles à Beyrouth où l'arrivée de gros contingents turcs et la venue d'hommes à poigne, rassurent le CV La Roncière Le Noury et le CA Jehenne, deux vétérans de la guerre de Crimée, et qui savent bien ce que valent les officiers ottomans détachés en Syrie. La même prudence pragmatique enveloppe la diplomatie navale française en Crète où l'opposition des chrétiens de l'Ouest menace de devenir en 1866 une insurrection sécessionniste et pro-hellénique. Pour renforcer l'isolement des mécontents, les Ottomans attendent de leurs partenaires une présence navale « spectaculairement » discrète, afin de ne pas alimenter les

rumeurs plus ou moins sincères d'interventionnisme pro-chrétien qui accompagnent l'arrivée au Levant d'un bâtiment inconnu. En dépit d'une nette détérioration de la situation, cette ligne abstentionniste qui dissuade les Russes d'agir seuls, fut maintenue durant l'été 1866 tandis que les Ottomans déploient dans l'île les troupes qui leur avaient fait défaut lors de l'insurrection de 1858. Abandonnant en 1867 cette prudence devant les cris des philhellènes et pour se rapprocher de la Russie, la France n'en demeure pas moins très attachée à contenir son ingérence humanitaire dans des limites très étroites pour ne pas alimenter les suspicions ottomanes ni soutenir la révolte. « Abstenez-vous de recevoir tout individu ayant porté les armes », demande au CA Simon l'amiral Rigault de Genouilly, qui félicite, le 9 août, son subordonné pour avoir expliqué aux autorités ottomanes « qu'en procédant à l'embarquement des femmes et des enfants vous accomplissiez une mission toute d'humanité qui laissait intacte la question de la souveraineté du Sultan dans l'île de Candie¹⁵ ». Pour accompagner la très lente et difficile « sortie de crise » crétoise, les Franco-Britanniques retrouvent la politique de discrétion navale qu'ils avaient suivie au début des troubles en 1866 et prennent soin de ne pas réagir à chaque incident. Alors que les motivations humanitaires légitiment, au-delà de toute vraisemblance, les apparitions répétées de la marine russe, il s'agit, plus que jamais, de convaincre les Crétois de l'inutilité de leur lutte par une présence navale franco-britannique restreinte, limitée à quelques bâtiments bien connus. S'il demande, en janvier 1868, la présence d'un bâtiment français à Candie pour faire face à une émeute anti-chrétienne, le consul de France borne cette action dans de strictes limites. Après le meurtre de chrétiens à Candie, le 20 janvier 1868, l'amiral Moulac y voit une machination des insurgés afin d'appeler de « nouveau l'attention de l'Europe sur la question crétoise », avant d'ajouter : « Je ne crois pas devoir, dans ces circonstances, envoyer en Crète d'autre bâtiment que la Salamandre qu'on a l'habitude d'y voir et dont la présence ne recevra pas d'interprétation. On s'accorde à penser que l'insurrection s'éteindrait facilement [...] si l'éloignement des bâtiments de guerre étrangers des eaux de la Crète ne leur permettait pas de supposer qu'ils ont l'appui moral des Grandes Puissances »¹⁶.

Send a Gunboat ! *Une mesure impossible et souvent inopportune*

Ordinairement, l'alerte est lancée par les agences consulaires qui, s'appuyant sur les relais vice-consulaires, disposent d'une trame d'informateurs très serrée, mais que leurs passions politiques, l'inquiétude et le souvenir de violences passées portent au pessimisme voire à l'alarmisme. Fait aggravant, l'esprit de rivalité qui règne entre bien des agents français et britanniques comme le désir de calmer les notables européens poussent les consuls à demander une présence navale, alors même que les intérêts matériels pas plus que les vies des nationaux et des protégés ne sont menacés. Ces demandes posent à la Marine des choix difficiles. Immobiliser un croiseur prive le gouvernement d'un patrouilleur indispensable pour l'acquisition et l'acheminement des informations. Déployer un navire de guerre sur les côtes d'une province insurgée ou troublée, c'est également prendre le risque d'une interprétation indésirable pour ne pas dire calamiteuse. En mai 1866, alors que les montagnards chrétiens s'agitent, l'arrivée de la *Mouëtte* dans les eaux crétoises mécontente le pacha de La Canée

¹⁵ SHD/M/V, BB 4/849, Ministre de la Marine et des Colonies au CA Simon, 9 août 1867, f° 572.

¹⁶ SHD/M/V, BB 4/879, CA Moulac au ministre de la Marine, 6 février 1868, f° 27.

qui venait de demander au consul de France de ne pas appeler de patrouilleur dont la venue pouvait avoir « une fâcheuse influence sur la population de l'île¹⁷ ». Alerté, le commandant de la *Mouëtte* quitte La Canée après avoir pris à son bord les dépêches officielles. Bien que la situation crétoise se détériore, l'espoir de voir les Turcs étouffer rapidement la révolte amène Londres et Paris à maintenir la plus légère couverture navale possible. En détachant en septembre 1860 la frégate cuirassée *Invincible* dans le port de Candie (auj. Héraklion), le ministère de la Marine et des Colonies recommande au CV Chevalier la plus extrême prudence face « à des individus qui voudraient le compromettre pour faire croire que nous protégeons les insurgés¹⁸ ». Parallèlement, le CA Simon, chef de la station du Levant, reçoit l'ordre de demeurer au Pirée, siège ordinaire de la station, afin de démentir les bruits alarmistes¹⁹.

À ces contraintes politiques, s'ajoute le fardeau des embarras nautiques et techniques. En hiver, la plupart des rades du Levant et de l'Adriatique font tant souffrir les navires qu'il faut les replier sur Toulon ou dans les rades orientales les mieux abritées : Alexandrie, Le Pirée et Corfou. En outre, les fragiles machines des premières générations de bâtiments à vapeur (1830-1850), exigent de fréquentes immobilisations. En 1850, le CA Tréhouart signale n'avoir qu'un seul brick disponible au Levant, deux bâtiments étant en réparation tandis que sa dernière unité est maintenue à Constantinople.

Des moyens militaires limités pour ramener l'ordre

Si l'embarquement et l'évacuation des populations portuaires menacées ne posent pas de difficultés insurmontables, la contribution navale au maintien de la paix bute sur un faisceau d'obstacles. Dans un monde méditerranéen où les côtes, généralement montagneuses ou lagunaires, ne disposent que d'un semis de routes, un groupe de brigands et d'insurgés trouve aisément un asile à quelques kilomètres des côtes. Les moyens d'action militaire ne sont certes pas nuls. La présence de fusiliers marins²⁰ sur les vaisseaux et les frégates ainsi que la mobilisation de matelots brevetés donnent aux chefs de l'escadre du Second Empire l'équivalent de deux régiments – 1 900 hommes en 1859 – et l'appui-feu de vingt obusiers de montagne. Bien que ces forces soient régulièrement entraînées, leur capacité opérationnelle, réduite par la dispersion des unités, est assez restreinte. Le maintien de l'ordre dans les plus grandes villes excède généralement les moyens militaires d'un vaisseau voire d'une forte division. Le partenariat franco-britannique permet certes d'agir dans les grands ports de l'Italie méridionale et du Liban mais sur un périmètre réduit. Le 18 août 1860, quatre jours après une tentative de coup de force à Naples, Le Barbier et Mundy

¹⁷ SHD/M/V, BB 4/849, Commandant de la *Mouëtte* au CA Simon, 16 mai 1866. Copie transmise le 17 mai au ministre de la Marine.

¹⁸ SHD/M/V, BB 4 /858, Le ministre de la Marine au CA Simon, 17 septembre 1866.

¹⁹ *Ibid.*, Du même au même, 10 octobre 1866.

²⁰ Initialement appelés marins fusiliers, ces hommes sont des conscrits et des engagés volontaires, qui, une fois instruits à Lorient, sont répartis sur les vaisseaux et les frégates de l'escadre sous le commandement d'officiers de marine ayant reçu une instruction militaire poussée. Un vaisseau embarque quatre pelotons, chacun alignant trente-deux fusiliers marins épaulés par seize gabiers « escaladeurs ». SHD/M/V, BB 4/783, 1^{er} janvier 1860, VA Romain-Desfossés, « Inspection Générale de 1859. Rapport d'ensemble » ; M. BATTESTI, *op. cit.*, t. 1, p. 469-471.

conviennent de débarquer mille fusiliers marins et sept cents *marines* pour assurer la protection des missions et des consulats²¹. En mai 1861, les mille neuf cents fusiliers et *marines* dont ces deux amiraux disposent leur donnent une force de police capable de garantir la sécurité des quartiers européens des principaux ports du Liban. Peu avant l'arrivée de Garibaldi à Naples, que le roi François II vient d'abandonner, les amiraux Le Barbier de Tinan et Parker ne pensent pouvoir protéger que les légations européennes et s'avouent incapables de maintenir l'ordre dans une ville où l'on craint le pillages. Incapable d'agir au-delà d'un court périmètre littoral, l'ingérence navale doit donc s'appuyer sur des relais locaux pour agir sur les affaires intérieures.

Le nécessaire recours aux relais locaux

Au lendemain de l'évacuation de l'armée Beaufort d'Hautpoul en 1861, le VA Le Barbier de Tinan concentre ses forces dans les ports de Sour et de Saïda où les violences anti-chrétiennes sont avérées, mais collabore sans réserve à la politique « des égards » récompensant les notables et chefs de tribu musulmans qui avaient protégé les chrétiens des violences druzes ou ottomanes. L'emploi politique du cérémonial naval, avec ses saluts, ses salves et ses visites, concourt à cette mobilisation des bonnes volontés locales qui sont, tout particulièrement dans l'Empire ottoman, en Egypte comme en Tunisie, le principal obstacle aux violences populaires et religieuses. En Sicile en 1848 pas plus qu'en Italie méridionale en 1860, la diplomatie navale française ne parvient à trouver, en revanche, ces relais locaux qui lui auraient permis de convertir une sortie de crise en règlement durable.

Au début du mois de septembre 1848, le gouvernement napolitain, maître du sud de la péninsule, entreprend la reconquête de la Sicile où la rébellion sécessionniste est portée par un mouvement démocratique (Palerme) et une fraction libérale (Messine). Ayant négocié, les jours précédents, la reddition de Messine aux forces du royaume des Deux-Siciles, le CV Nonay et son homologue britannique, le CV Robb, imposent toutefois au général napolitain Filangeri une suspension des combats, le 11 septembre 1848, et l'immobilisation de ses troupes entre Milazzo et Santa Teresa di Riva. Parallèlement, les Franco-Britanniques obtiennent le départ des forces navales napolitaines. Si la sortie de crise est rapide, des heurts opposent, dès le 19 septembre, les avant-postes napolitains aux bandes palermitaines. Craignant l'échec du projet autonomiste que défend le ministre des Affaires étrangères Bastide, le CV Nonay et le CA Tréhouart multiplient les contacts avec les notables modérés à Messine comme à Palerme. Pour contribuer à ce dialogue délicat, la délimitation d'une zone neutre entre les forces royales et insurgées est menée à bien, le 26 septembre, par les marins occidentaux. Le succès de cette première phase de stabilisation devait déboucher sur une autonomie relative, souhaitée par les Français, et que Naples consentit à accorder *in fine* en février 1849, alors que l'échec du Printemps des Peuples rend aux monarques autoritaires l'espoir d'une écrasante revanche. L'opposition maximaliste des démocrates palermitains comme l'hostilité napolitaine, bien décidée à venger l'humiliante reculade du 11 septembre, condamnèrent sans surprise tout règlement durable de la question sicilienne. Relancée en février 1849, l'offensive napolitaine brise au printemps une opposition déchirée dont les chefs et les soldats volontaires étrangers trouvent un asile sur les croiseurs français

²¹ *Ibidem*, p. 216.

et britanniques (*Descartes, Bulldog*) qui suivent les derniers combats.

Progressiste, réformatrice et libérale, la politique de la France en Méditerranée sous la Deuxième République et le Second Empire entend étendre l'influence nationale et réduire les tensions socio-économiques et politiques méditerranéennes. Auxiliaire, le rôle de la Marine dans cette politique couvre de bout en bout toutes les phases de l'ingérence médiatrice nationale. Non seulement la Marine s'illustre dans de pénibles tâches humanitaires au plus fort des crises, mais elle assume parallèlement un rôle consultatif et opérationnel au bénéfice d'une entreprise de pacification régionale que minent toutefois le fanatisme xénophobe, le clientélisme et le sous-développement.